RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ADVOLIS ORFIS

SAS 1000 SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 62 rue des Prairies – 75020 Paris
RCS Paris 833 167 893

APPORT DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ SAS DOMINGUES COUVERTURE PAR STEPHANE DOMINGUES SAPATEIRO A LA SOCIÉTÉ 1000 SOLUTIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 JUIN 2025
1ère DÉCISION

ADVOLIS SAS | RCS Paris 451 567 226
38, avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

SAS 1000 SOLUTIONS

APPORT DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ DOMINGUES COUVERTURE SAS PAR STEPHANE DOMINGUES SAPATEIRO A LA SOCIÉTÉ 1000 SOLUTIONS SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 JUIN 2025 - 1ère DÉCISION

Au président et associé unique de la société 1000 SOLUTIONS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société 1000 SOLUTIONS en date du 4 mars 2025, concernant l'apport de titres de la société DOMINGUES COUVERTURE devant être effectué par Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO à la société 1000 SOLUTIONS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le projet de traité d'apport qui nous a été transmis le 8 avril 2025 et devant être signé par les parties en date du 4 juin 2025 (« projet de traité d'apport »). Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions constituant le capital social de la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous présentons ci-après nos constatations et conclusions, présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération d'apport envisagée, qui fait l'objet du présent rapport, consiste en l'apport à la société 1000 SOLUTIONS de 475 actions de la société DOMINGUES COUVERTURE par Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO.

1.2. PRÉSENTATION DES PARTIES ET INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

1.2.1. Apporteur

L'apporteur est Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO, né le [redacted] à [redacted] de nationalité française, domicilié [redacted]

1.2.2. Société bénéficiaire de l'apport

La société 1000 SOLUTIONS est une société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé [redacted] et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 833 167 893.

La société 1000 SOLUTIONS, dont l'associé unique est Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO, a pour principal objet la réalisation de prestations de services, dans tous domaines d'activités, permettant notamment les prestations de conseil auprès de toutes entreprises quel que soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou para public, qu'elle qu'en soit la structure juridique.

1.2.3. Société dont les titres sont apportés

La société DOMINGUES COUVERTURE, créée en 2010, est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 12, rue Jean Ferrandi 75006 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 010 092.

La Société a pour objet :

- Les travaux de couverture et de zinguerie ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Le capital social de 25.000 euros de la société DOMINGUES COUVERTURE est composé de 500 actions d'une valeur nominale de 50 euros dont Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO détient 475 actions en pleine propriété.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'Apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-33 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

S'agissant du régime fiscal, conformément aux dispositions de l'article 150-O-B ter du Code Général des Impôts, l'apport est placé sous le régime de report d'imposition des plus-values latentes.

1.3.2. Conditions suspensives

Le présent apport prendra effet à compter de la date d'approbation de l'apport par la décision des associés de la société 1000 SOLUTIONS dans les conditions légales applicables, de son évaluation et de la réalisation de l'augmentation de son capital en vue de la rémunération de l'apport.

À défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 30 juin 2025, le projet d'apport sera considéré de plein droit comme caduc, sans indemnité de part et d'autre.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En contrepartie de cet apport, il sera attribué à l'apporteur 16.285 actions nouvelles de la société 1000 SOLUTIONS d'une valeur nominale de 1 euro assortie d'une prime d'apport globale de 2.263.615 euros soit 139 euros par action.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRÉSENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique et de ce fait, n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC n° 2017-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il est réalisé sur la base d'une valeur réelle.

1.4.2. Description de l'apport

L'opération envisagée consiste en l'apport de 475 actions ordinaires en pleine propriété de la société SAS DOMINGUES COUVERTURE, représentant 95 % des actions composant le capital de cette société et valorisées à un montant de 2.280.000 euros.

La valeur des titres apportés correspond à leur valeur réelle au jour de l'opération. Cette valorisation a été arrêtée dans le traité d'apport des titres de la société DOMINGUES COUVERTURE détenus par Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO au profit de la société 1000 SOLUTIONS, devant être signé le 4 juin 2025.

La valeur d'apport retenue a été établie sur la base d'une approche multicritères, incluant les méthodes de valorisation suivantes :

- Multiple d'EBITDA à environ 5x ; et
- Approche DCF avec une actualisation des flux au taux de 11 %.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société 1000 SOLUTIONS sur la valeur des apports devant être effectués par l'apporteur.

Ainsi nous avons notamment :

- Pris connaissance de l'opération d'apport envisagée au moyen d'entretiens avec la société et son conseil participant à l'opération, tant pour comprendre le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition, et notamment le projet de traité d'apport, les comptes annuels au 31 décembre 2024 de la société dont les titres sont apportés ;
- Pris connaissance des méthodes de valorisation de l'Apport retenues par les parties et décrites dans le Traité d'Apport ;
- Procédé à une analyse critique de la méthode d'évaluation retenue par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société DOMINGUES COUVERTURE nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant remettre en cause de façon significative la situation financière et les perspectives de la société.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

Nous considérons que le fait de retenir comme valeur d'apport la valeur réelle répond aux exigences de règlement ANC n° 2017-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une opération n'impliquant pas des sociétés sous contrôle commun.

1.3.1. Approche par les flux de trésorerie

Dans le but de corroborer la valeur retenue, nous avons :

- Procédé à la revue des principales hypothèses de ce plan retenues pour l'estimation des agrégats utilisés dans nos travaux (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation et flux de trésorerie) en les rapprochant des données chiffrées des exercices historiques.

 Cette revue n'a pas conduit à identifier d'anomalies.

- Conduit des analyses de sensibilité sur les paramètres clés à savoir :
 - Les prévisions du business plan de la société en ajustant les hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires à la hausse comme à la baisse ;
 - Le taux d'actualisation retenu.

Les valeurs obtenues par l'actualisation des flux de trésorerie sur la base de ces scenarios de sensibilité sont systématiquement supérieures à la valeur d'Apport et ne remettent ainsi pas en cause la valeur retenue dans le cadre du présent Apport.

1.3.2. Approche par les multiples de transaction

Dans le but de conforter la valeur retenue, nous avons procédé à une analyse des transactions de gré à gré récentes, intervenues dans des domaines d'activité proche de celui de la société DOMINGUES COUVERTURE. Elle permet ainsi de déterminer des multiples d'EBITDA qu'il est alors possible d'appliquer aux agrégats financiers de la société cible afin d'en déterminer une approche de valorisation.

Cette approche a conduit à identifier des multiples de transaction au moins égaux à celui qui a été retenue dans le cadre de la valorisation faite (supérieur à 5) et ne remet pas en cause la valeur d'apport.

Au terme de nos travaux, nous constatons que les valorisations retenues pour l'opération d'apport, objet du présent rapport, se trouvent corroborées.

2.3. RÉALITÉ DE L'APPORT

Nous nous sommes assurés de l'existence des titres de la société DOMINGUES COUVERTURE devant être apportés et de la nature de la propriété de ces titres par Monsieur Stéphane DOMINGUES SAPATEIRO.

À ce titre, nous avons notamment obtenu la dernière mise à jour du registre de mouvements des titres de la société DOMINGUES COUVERTURE.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 2.280.000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société 1000 SOLUTIONS, bénéficiaire de l'apport.

Fait à Paris, le 26 mai 2025

Le commissaire aux apports

ADVOLIS

[redacted]